



BULLETIN D'INSCRIPTION

Exposition Robert Capa,
photographe de guerre
Conférence Marc Bloch
Musée de la Libération de Paris
9 juin 2026

PROGRAMME

16 h 00 : Visite guidée de l'exposition Robert Capa, photographe de guerre.

Robert Capa a inventé un style : le photographe de guerre, l'œil rivé à l'objectif, le scoop toujours à l'esprit. Témoin engagé, son regard a marqué durablement l'histoire du photojournalisme et a façonné la figure nouvelle du photographe de guerre. Le musée de la Libération de Paris propose, avec la collaboration exceptionnelle de Magnum Photos, une relecture contextualisée de son œuvre.



18 h 00 : Conférence sur Marc Bloch par M. Laurent Douzou, professeur émérite des Universités.

A l'occasion de l'entrée de Marc Bloch au Panthéon le 23 juin 2026, le Musée de la Libération propose une conférence par l'un des meilleurs historiens du médiévisme et du résistant. Marc Bloch, ancien élève de l'ENS, grand historien médiéviste, a profondément renouvelé la méthode historique en faisant appel à d'autres disciplines au sein l'Ecole des Annales. On lui doit de nombreux ouvrages de référence, en particulier

les Rois thaumaturges, Apologie pour l'Histoire ou encore l'Etrange défaite, analyse lumineuse de la défaite de 1940. Résistant engagé dans le réseau Francs-Tireurs, il est arrêté et torturé. La Gestapo le fusille le 16 juin 1944.

Nom : Prénom :
Adresse :
Courriel :

☐ Participera à la visite guidée du Musée de la Libération et de l'exposition Robert Capa soit 18 € à régler par chèque à l'ordre de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France ou via Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/federation-des-societes-historiques-et-archeologiques-de-paris-et-de-l-ile-de-france/evenements/visite-musee-de-la-liberation-conference-marc-bloch>

☐ Assistera uniquement à la conférence de 18h00 (gratuit dans la limite des places disponibles)

Signature :

**Bulletin et règlement à retourner avant le 15 mai 2026 par courriel
(fedhist.idf@laposte.net) ou par voie postale.**